

COURS DE FORMATION POUR ARBITRES

SAISON 2019 – 2020

Les cours théoriques se présentent comme suit :

1^{ère} étape : Formation théorique individuelle en ligne (e-learning)

Le candidat gère lui-même sa formation théorique selon son propre rythme sur la plateforme en ligne mise en place pour l'ensemble des régions volleyballistiques de Swiss Volley (<https://swissvolley.triagonal.net>).

Les instructions parviennent directement au candidat par e-mail après validation de son inscription.

Pour pouvoir se présenter à l'examen théorique oral, le candidat arbitre doit avoir obtenu un taux de réussite donné à l'examen de certification "SV Régional nouveaux arbitres N1/N2", disponible dans l'e-learning. Celui-ci doit être effectué d'ici au 22.04.19.

2^{ème} étape : Deux soirées consacrées aux questions et remarques des candidats, ainsi qu'à l'examen théorique oral.

Les cours pratiques se dérouleront sur tournois (25.05.19 et fin sept./début oct. 2019) et pendant le championnat de volleyball 2019-2020.

Dates de la 2^{ème} étape :

Les **lundis 29.04.19 et 06.05.19 ou 13.05.19** (examen) de **19h30 à 21h15**. Le lieu sera déterminé en fonction des inscriptions.

Les **mercredis 01.05.19 et 08.05.19 ou 15.05.19** (examen) de **19h30 à 21h15** à Cossonay.

Délai d'inscription : **5 avril 2019** (le sceau postal fait foi).

Note : le candidat peut sans autre déjà s'inscrire sur la plateforme d'e-learning pour pouvoir démarrer sa formation en ligne dès qu'il le souhaite, l'accès à l'examen lui sera possible dès réception de son dossier d'inscription complet.

INFORMATIONS GENERALES

- Chaque responsable de club inscrit son/ses candidat(s) au moyen du formulaire d'inscription ci-dessous. Par personne, il faut envoyer un formulaire dûment complété, accompagné de 2 photos récentes et de la quittance du paiement de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625). L'inscription n'est acceptée qu'après réception de toutes ces pièces.
- Le numéro de la licence de marqueur, ainsi que la date d'obtention de la licence doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Selon l'art. 7.2 c du règlement de SVRV, le candidat arbitre doit être âgé de 16 ans minimum et être marqueur depuis au moins une saison. **Cette règle sera strictement appliquée, aucune dérogation ne sera accordée.**
- La confirmation de participation au cours parviendra nominativement à chaque candidat par e-mail.
- La formation e-learning, ainsi que la participation aux 2 soirées (questions + examen théorique oral) sont obligatoires pour les candidats inscrits (art. 7.2 b du règlement SVRV).
- Pour les 2 soirs, les candidats inscrits devront se munir de la brochure "Règles officielles de Volleyball" ; format papier ([à commander sur le site de Swiss Volley](#)) ou format PDF ([à télécharger sur le site de la FIVB](#))
- Les candidats ayant réussi la formation théorique (cours et examens) commanderont la nouvelle tenue, en priorité **auprès du secrétariat** (secretariat@svrv.ch ou 021 691 97 91). En cas de rupture de stock, la commande devra être directement effectuée sur le site de [Swiss Volley](#).
Le port du polo/jaquette "Swiss Volley" est obligatoire. Un pantalon foncé de ville est accepté (**jeans et training exclus**). Nous rappelons que la tenue fait partie du protocole pour l'obtention de la licence. SVRV rachètera le pull du candidat qui aurait échoué.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COURS DE FORMATION POUR ARBITRE
SAISON 2019 – 2020**

(prière d'écrire en caractères lisibles)

Candidat

Club :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél privé : Tél prof. : Portable :

E-mail :@.....

Date de naissance :

Licence de marqueur no. : Date d'obtention de la licence :

Le candidat participera aux 2 soirées : les lundis les mercredis
(cocher ce qui convient)

Responsable des arbitres

Nom : Prénom :

Tél privé : Portable :

E-mail :@.....

Date : Signature :

Formulaire d'inscription dûment complété à retourner au secrétariat **d'ici au 5 avril 2019**, dernier délai, (le sceau postal fait foi) avec deux photos récentes et la quittance du paiement (photocopie acceptée) de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625).

Adresse du secrétariat : SVRV
 c/o Katja Panchaud
 Rue de la Maison de Commune 5
 1041 Bottens